

#### DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS AU PWG CONCERNANT LE PWG-412 ET LE PWG-405A

Les États-Unis prennent note de la déclaration du Sénégal (PWG-412) dans laquelle ils demandent le retrait du navire *Mario No. 11* du projet de liste des navires IUU (PWG-405A). Les États-Unis s'opposent au retrait de ce navire de la liste des navires IUU et voudraient saisir cette occasion pour demander des explications supplémentaires au Sénégal.

Les informations que les États-Unis ont fournies à l'ICCAT concernant ce navire, ainsi que les informations complémentaires fournies par le Sénégal lui-même, démontrent clairement que ce navire a mené des activités de pêche IUU telles que définies par la *Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU)* (Rec. 18-08). La présence d'un grand nombre d'ailerons de requins sur le pont du navire indique que les captures récentes de requins étaient transformées plutôt que transportées, et après plusieurs tentatives infructueuses d'établir une communication verbale avec le navire de pêche, un membre de l'équipage du *Mario n° 11* se trouvant sur le pont a hissé un thon au-dessus de sa tête en réponse. Ces éléments indiquent que le navire se livrait à des activités de pêche dans l'Atlantique avec un degré élevé de certitude.

Les États-Unis notent également qu'en juin 2020, le Sénégal a fait savoir par la circulaire n°3977/20 de l'ICCAT que le navire *Mario n° 11* ne détenait pas de permis valide de pêche en haute mer et qu'il pêchait illégalement. Le Sénégal a par ailleurs indiqué que le *Mario n°11* fait l'objet d'une procédure de retrait du pavillon sénégalais, qui est en cours depuis le 7 janvier 2020. Dans la communication proposant l'inscription sur la liste (circulaire n°6488/20 de l'ICCAT), les États-Unis ont reconnu les efforts du Sénégal pour radier le navire *Mario No. 11* et ont noté qu'il pourrait s'agir d'un navire apatride. Dans l'attente d'informations complémentaires de la part du Sénégal, les États-Unis soutiennent le changement du pavillon actuel du navire sur la liste des navires IUU de l'ICCAT de « Sénégal » à « inconnu », le Sénégal étant inscrit comme le pavillon précédent du navire.

Les États-Unis demandent que le Sénégal fasse part de toute constatation concernant les activités de pêche de ce navire qui permettrait de clarifier la demande de radiation de ce navire de la liste des navires IUU de l'ICCAT. Nous souhaitons recevoir toute information sur le statut d'immatriculation de ce navire. Si le navire a été radié du registre du Sénégal, nous demandons au Sénégal de fournir à la Commission une copie des documents de radiation pertinents. Les États-Unis souhaiteraient également recevoir toute information relative aux contacts ou aux enquêtes concernant les navires *Mario No. 11* et *Mario No. 7* par le Sénégal ou toute autre CPC de l'ICCAT.

Les États-Unis souhaitent remercier le Sénégal pour sa collaboration et son assistance en vue de clarifier cette importante question afin que la liste des navires IUU de l'ICCAT pour 2020 puisse être finalisée.